

Aux habitants de la Commune de Lignerolle

Lignerolle, le 22 juillet 2024

DISPENSE D'ENQUETE

La Municipalité informe la population qu'elle a autorisé M. Claude LANGUETIN, Route de Ballaigues 8 à Lignerolle, a effectué les travaux suivants :

- Création d'une place pour les chevaux de 150 m²

Le dossier peut être consulté au greffe municipal sur demande d'ici au 11 août 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  Olivier Petermann

La secrétaire :  Nicole Steiner



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE LIGNEROLLE' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures, and the words 'LIBERTÉ PATRIE' below the shield.

Droit de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif. L'acte de recours doit être déposé auprès du Tribunal administratif (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) dans les 20 jours suivant la communication de la décision attaquée ; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire.